

**Séance publique du 12 février 2007**

**Délibération n° 2007-3929**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention annuelle de partenariat avec le centre d'information des femmes (CIF) du Rhône pour son programme d'actions 2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact, en terme d'emploi, est déterminant : chaque année, près de trente mille emplois sont créés ou sauvés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois :

. en sensibilisant les porteurs de projet potentiels à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,  
. en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé,

- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], consacra en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît, depuis trois ans, une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

Grâce notamment à l'action d'associations intervenant spécifiquement auprès du public féminin, le pourcentage de femmes créatrices d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise est important : il s'élève à 35 % contre environ 26 % aux niveaux national et régional.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien au centre d'information des femmes (CIF) du Rhône, membre de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat].

### La présentation de l'activité du CIF du Rhône

Le CIF est un centre de ressources et de formation pour le public féminin. Son action va de la sensibilisation jusqu'à l'accueil et l'accompagnement des porteuses de projet dans leur démarche. Le CIF reçoit essentiellement un public dans une logique d'insertion par l'économie ou de création d'activité.

#### Le bilan d'actions pour l'année 2006

- L'accueil et l'accompagnement :

Libellé	2005	2006
personnes informées et reçues dont :	790	836
- personnes ayant participé aux modules collectifs	303	329
- personnes accompagnées (reçues au moins deux fois)	144	132
pourcentage de personnes ayant créé leur activité	33 %	41 %

Le pourcentage de créations d'entreprises par les femmes accompagnées a augmenté de façon significative en 2006, passant de 33 % à 41 %.

Dans le cadre de ses antennes (Bron, Rillieux la Pape et Vénissieux) et de ses permanences (Vaulx en Velin et Vénissieux au sein des boutiques de l'initiative de l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie)), le CIF a reçu quatre-vingt-deux femmes.

- L'implication dans le dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] :

Conformément à la charte, le CIF réoriente systématiquement les créatrices qu'il ne peut accompagner vers les autres membres du réseau.

Le CIF participe, par ailleurs, activement à la démarche de professionnalisation-labellisation en cours.

Il est, par ailleurs, concerné par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

Le CIF s'est par ailleurs impliqué dans deux projets territoriaux conduits dans le cadre de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] : le lancement de la maison de la création d'entreprise à la Duchère et le volet création d'entreprise de la future maison de l'emploi et de la formation de Lyon.

Lors du salon des entrepreneurs 2006 et du train de la création d'entreprise, le CIF a assuré une présence permanente sur le stand [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] afin de promouvoir le dispositif et d'orienter les porteurs de projet vers d'autres partenaires du dispositif.

#### Les perspectives 2007

- L'accompagnement individuel des porteuses de projet de l'agglomération lyonnaise, en particulier des publics en difficulté dans les quartiers prioritaires :

- . accompagnement de cent quarante créatrices dont 50 % en difficulté,
- . engagement d'une réflexion sur la mise en place de réunions thématiques pour les créatrices afin de rompre l'isolement post-crédation ;

- Dans le cadre de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] :

- . mise en place des actions de professionnalisation nécessaires à l'obtention du label et à son maintien sur le long terme,
- . installation et alimentation de la base de données commune,
- . affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association,

. implication dans les projets de la maison de la création sur la Duchère et de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon ;

*La mutualisation et l'essaimage des bonnes pratiques*

. participation à la commission Esprit d'entreprise et initiatives féminines au niveau national,  
 . convention de partenariat entre l'Agence pour la création d'entreprise (APCE),  
 . en Rhône-Alpes : premier état des lieux des actions autour de la création d'entreprise par les femmes.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2006 et de pérenniser l'action du CIF au sein du dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 25 000 € en 2007, dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat.

La réalisation du plan d'actions évoqué ci-dessus sera évaluée sur la base de critères précisés dans la convention.

*Le budget prévisionnel 2007*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
charges de personnel	89 242	<i>subventions d'exploitation</i>	73 970
achats	1 530	PLIE de Lyon	4 000
services extérieurs	3 340	ville de Lyon	2 500
autres services extérieurs	4 640	région Rhône-Alpes	6 500
impôts, taxes et assimilés	5 952	État	35 970
autres charges de gestion	2 000	Communauté urbaine	25 000
charges exceptionnelles	780	<i>autofinancement</i>	33 675
dotation aux amortissements	3 300	<i>transfert de charges</i>	3 139
total	110 784	total	110 784

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 25 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer une convention de partenariat avec le CIF du Rhône pour l'année 2007. La convention précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur la remise d'un rapport d'activités au 30 novembre 2007.

**3° - La dépense** correspondante de 25 000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,